



ADDENDA NO 1

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2016-022

La Ville de Bois-des-Filion désire recevoir des offres pour la location de temps d'onde et de services P25 ainsi que l'achat d'équipements de radiocommunication P25.

Seuls sont autorisés à présenter une offre les soumissionnaires ayant une place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics conclu avec le Québec et applicable à la Ville.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le biais du système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca), moyennant le paiement des frais exigés par l'exploitant du système. La Ville décline toute responsabilité du fait que des documents transitant par ce système seraient incomplets ou manquants.

Pour toute question relative au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent s'adresser **exclusivement** au responsable identifié ci-après :

Pierre Sénécal, directeur du Service de sécurité incendie

Téléphone : 450 621-1460 poste 137

Télécopieur : 450 621-8483

Courriel : psenecal@ville.bois-des-filion.qc.ca

Tout manquement à cette obligation par un soumissionnaire pourra entraîner le rejet de son offre.

Pour être considérée, l'offre doit être accompagnée d'un chèque visé et libellé au nom de *Ville de Bois-des-Filion*, d'une valeur minimale de dix pour cent (10 %) du montant total de l'offre (taxes incluses).

Votre offre scellée doit être déposée **avant 11 h, le 8 septembre 2016**, au Service du greffe, à l'Hôtel de Ville de Bois-des-Filion, à l'adresse suivante :

375, boulevard Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec)
J6Z 1H1

Les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sont de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 12 h.

Les offres reçues seront ouvertes publiquement le même jour, à 11 h 01.

La Ville de Bois-des-Filion ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

La Ville se réserve le droit de retenir l'une ou l'autre des soumissions reçues à l'égard des options prévues à l'appel d'offre.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 10 août 2016.

Charles-Hervé Aka
Greffier